

Mesdames et messieurs les ministres
Mesdames et messieurs les représentants des organismes internationaux
Mesdames et messieurs les participants
Mesdames et messieurs

C'est un plaisir pour moi de superviser aujourd'hui la cérémonie commémorant la journée nationale de lutte contre la corruption.

La célébration de cette journée constitue en soi un signe révélateur de la volonté du gouvernement à œuvrer toute la force et la détermination nécessaires à combattre ce phénomène abject et ce conformément aux engagements du président de la République en matière de moralisation de la vie publique tels qu'il les a exprimé clairement dans son programme électoral et dans sa lettre de mission qu'il m'a adressé et j'ai tenu à inscrire dans le discours de politique générale que j'ai eu l'honneur de le présenter devant le Parlement.

Cette volonté s'est déjà traduite à travers un ensemble de mesures importantes initiées depuis la mise en place du gouvernement et qui englobe le cadre réglementaire institutionnel et stratégique de la mise en œuvre et de la coordination des efforts de lutte contre la corruption.

Parmi ces mesures, on peut citer en l'occurrence l'approbation par le gouvernement et le Parlement à la Haute Cour de justice et l'adhésion aux instruments juridiques internationaux de lutte contre la corruption à travers la ratification des conventions internationale et africaine de lutte contre la corruption.

Parallèlement à cela le gouvernement prépare actuellement un projet de loi renforçant l'arsenal juridique de lutte contre la corruption qu'il soumettra au Parlement dans les meilleurs délais.

La déclaration volontaire du patrimoine par le président de la République, le Premier ministre et les membres du gouvernement a constitué un engagement fort en ce sens. Cette mesure a été par la suite généralisée aux principaux responsables publics suite à l'approbation de la loi relative à la transparence financière de la vie publique. Une loi qui prévoit également la mise en place de la création d'une commission chargée de la transparence financière de la vie publique qui sera investie de la mission de recueillir la déclaration de patrimoine des responsables concernés. Cette commission a été installée par le président de la République et est aujourd'hui opérationnelle.

Par ailleurs, une stratégie nationale de lutte contre la corruption a été élaborée et ses grandes lignes ont été approuvées récemment par le gouvernement.

Les participants à cette manifestation pourront prendre connaissance des ses principaux axes.

Les efforts entrepris par le gouvernement pour moderniser l'administration contribueront à réduire les conditions qui favorisent la corruption à travers la simplification des procédures administratives et l'imposition de délais raisonnables d'instruction des dossiers et de réponse aux usagers. Ce qui va limiter les opportunités offertes aux candidats à la corruption pour imposer aux usagers du service public d'avoir recours à des voies illégales pour s'octroyer des services qui leur reviennent de droit, gratuits ou dont la contre partie est fixée au profit de l'Etat.

Mesdames et Messieurs,

Vous conviendrez avec moi que la lutte contre la corruption est plutôt une question de contexte et de suivi plus qu'une affaire de textes et d'initiatives. C'est la raison pour

laquelle le gouvernement a engagé l'administration à travers des instructions claires et fermes, à ne commettre aucune complaisance vis-à-vis d'aucune forme de corruption. Dans ce cadre, nous réaffirmons la détermination du gouvernement à renforcer les organes de contrôle et à rendre opérationnel tous les instruments administratifs et judiciaires de dissuasion et de répression.

Le gouvernement mettra en œuvre des programmes spécifiques ciblant les foyers de la corruption dans les principales administrations publiques aussi bien celles connues pour l'étendue effective de ce phénomène que celles au sein desquelles la tentation et la convergence des intérêts des corrupteurs et des corrompus sont les plus fortes.

Cependant, la vraie garantie pour remporter la bataille contre la corruption et pour protéger les deniers publics demeure le contrôle citoyen direct ou à travers des institutions représentatives, les organisations locales et les associations de la société civile.

Aussi, je saisis cette opportunité pour lancer un appel solennel à toutes ces instances et en particulier à toutes les citoyennes et à tous les citoyens pour participer au noble combat que nous menons contre la corruption et pour appuyer les efforts du gouvernement visant à éradiquer ce phénomène moralement répréhensible et économiquement et socialement préjudiciable et c'est d'abord à travers le refus de corrompre les fonctionnaires et la dénonciation de cette pratique par tous les moyens en communiquant l'information à l'Inspection générale de l'Etat afin de lui permettre de faire les enquêtes requises, tout en veillant à ne pas tomber dans le piège de la délation.

Enfin, je ne saurai terminer sans réaffirmer la détermination du gouvernement à œuvrer pour l'éradication du phénomène de la corruption et réitérer l'appel à toutes les bonnes volontés pour participer à ce noble combat, je déclare ouvertes les manifestations commémoratives de la journée nationale de lutte contre la corruption. Je vous remercie.